



La Directrice

ARRETE N° 07-2023

DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté n° ESR51937219A du 30 janvier 2020 portant nomination de Madame Sabine SAURUGGER aux fonctions de directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par délibération du 18 janvier 2022,

ARRETE

Article 1er : Délégation permanente est attribuée à Thierry BONTEMS, en qualité de Responsable du pilotage et de la stratégie de l'UMR PACTE, à l'effet de signer, au nom de la directrice, les certificats de service fait de dépenses relevant du périmètre relevant de l'UMR.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'à révocation expressément notifiée au délégataire et au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté antérieur de délégation de signature au bénéfice du délégataire portant sur le même objet.

Article 4 : La présente décision est publiée par voie d'affichage

Vu et pris connaissance le :
La délégataire, Thierry Bontems

Fait à Saint Martin d'Hères,
Le 3 mars 2023,

La Directrice
Sabine SAURUGGER

